



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CAT

Question écrite n° 3601

Texte de la question

M. Pierre Quillet appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les compressions budgetaires depuis plusieurs annees dont font l'objet les centres d'aide par le travail (CAT), etablissements medico-sociaux qui contribuent a l'insertion professionnelle des handicapes. On constate egalement un abattement arbitraire sur les charges sociales obligeant les associations a faire l'avance des fonds que l'Etat devrait leur procurer, s'ajoutent a cela les retards frequents de divers organismes payeurs et les restrictions dues a la non prise en compte sur l'enveloppe departementale des avenants 224-225 et 226 creant une situation desastreuse qui va sans doute conduire les etablissements a licencier, voire a fermer leurs portes. Par ailleurs, le nombre insuffisant de places, particulierement en Seine-et-Marne, va conduire les familles a l'hospitalisation de la personne handicapee en milieu specialise occasionnant un cout plus eleve pour la collectivite que le placement en CAT. Il souhaite donc connaitre les dispositions qu'elle compte prendre pour eviter de telles situations, notamment pour le centre de Villenoy « Les Marronniers » qui est devenu non conforme aux regles de securite et qui doit etre rehabilite.

Texte de la réponse

Les organismes publics et les associations gestionnaires des centres d'aide par le travail connaissent depuis plusieurs annees des difficultes financieres croissantes dont ils attribuent la responsabilite au decalage entre les evolutions salariales, auxquelles ils sont soumis du fait des statuts ou des conventions collectives dont relevent leurs personnels, et l'evolution de leurs dotations budgetaires. Pour apprecier et evaluer la situation financiere reelle de ces structures, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, et le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement, ont decide d'organiser une inspection commune confiee a l'inspection generale des affaires sociales et a l'inspection generale des finances. Les constatations de cette mission qui se deroulera au cours du dernier trimestre de cette annee permettront le cas echeant de proposer les mesures necessaires d'ajustement des dotations budgetaires. En ce qui concerne le nombre de places de centres d'aide par le travail, le departement de Seine-et-Marne est, en effet, l'un des departements dont les besoins en creation de structures de travail protege sont reconnus. C'est pourquoi, dans le cadre du plan pluriannuel de creation de places de centres d'aide par le travail qui vient de s'achever, un effort significatif a ete fait pour le departement de Seine-et-Marne. Cent soixante et onze places lui ont ete allouees sur la periode 1990-1993. Le Gouvernement est tres preoccupe par ce probleme de l'accueil en structure specialisee. Aussi le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a-t-il obtenu l'inscription de 2 000 places supplementaires dans le cadre du projet de loi de finances relatif a l'annee 1994.

Données clés

Auteur : [M. Quillet Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3601

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1941

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3900